

La **Fédération de Rugby du Québec** sanctionne les épreuves aux Jeux du Québec régionaux et les règlements de la fédération, spécifique à cet événement, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE
U17	16-17 ans	F/ M
U15	14-15 ans	F/ M

B) AFFILIATION

Les joueurs doivent être **affiliés** à la région et en règle avec la Fédération de Rugby du Québec.

C) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Le mode de sélection reste à la discrétion de la région et doit être transmis à la fédération avant le 15 mars de chaque année (Compétition ou camp d'entraînement)

Voir PR1 des Normes d'opération (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)

D) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

*Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile : *Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »*

Lorsque les père et mère exercent la tutelle mais n'ont pas de domicile commun, le mineur est présumé domicilié chez celui de ses parents avec lequel il réside habituellement, à moins que le tribunal n'ait autrement fixé le domicile de l'enfant.